

B. P.

ESTHETIQUE - COSMETIQUE
PARFUMERIE

(Alternance)

INSTITUT SUPERIEUR D'ESTHETIQUE DU LUXE ET DE LA BEAUTE – JUVENTHERA
254 rue du Faubourg Saint Martin – 75010 PARIS
TEL. 01.53.32.85.70

INTERNET : www.juventhera-formation.fr - E-MAIL : juventhera@wanadoo.fr

JUVENTHERA

SOMMAIRE

- I LES SECTEURS de la FORME et de la BEAUTE
le MARCHE
les METIERS et leurs DEBOUCHES**

- II Le BP Esthétique-Cosmétique Parfumerie**
 - **PLAN DE FORMATION**

- III L'ALTERNANCE**

- I -

**LES SECTEURS DE L'ESTHETIQUE
DE LA FORME
ET DE LA BEAUTE**

**LE MARCHE,
LES METIERS et LEURS DEBOUCHES.**

LES DEBOUCHES

- Les **Instituts de Beauté**
- Les **boutiques de prothésies ongulaires**
- Les **Centres d'épilation**
- Les **Parfumeries**
- Les **Parapharmacies**
- Les **Pharmacies**
- Les **Salons de Coiffure**
- Les **Centres de Remise en Forme**
- Les **SPA**
- Les Etablissements de **Thalasso thérapie**
- Les Etablissements de **Cure Thermale**
- Les Magasins de **Diététique**
- Les **Fabricants** ou **Distributeurs** de produits **cosmétiques**
- Les **Fabricants** ou **Distributeurs** de matériel **esthétique**
- Les **Stands** de **Grands Magasins** et de **Grandes Surfaces**
- Les Sociétés de **Distribution par Correspondance**
- Les **Clubs** de **Vacances** ou de **Loisirs**
- La **Télévision - Cinéma**
- Le **Travail à Domicile**
- Les **Marques Françaises à l'Exportation**
-

LE MARCHE DU "SOIN DE SOI"

Une étude a été réalisée par un Institut qui étudie le comportement du **consommateur**.

LE SOIN DE SOI REPRESENTAIT :

Dans les années 80 : 3 % du budget des ménages

Dans les années 90 : 8 à 9 % du budget des ménages
(évolution x 3 environ)

Au troisième Millénaire :

Il représentera 20% du budget des ménages et ces secteurs généreront de nombreux emplois.

La formation et la réactualisation des connaissances deviennent prioritaires.

- II -

Le B.P.

Esthétique-Cosmétique Parfumerie

Le Métier

Plan de Formation

B.P. ESTHETIQUE-COSMETIQUE

PARFUMERIE

LE METIER

Le **Brevet Professionnel Esthétique-Cosmétique** est un diplôme d'Etat de niveau IV comme le Baccalauréat. Délivré par le Ministère de l'Education Nationale il s'adresse à toutes les titulaires du CAP Esthétique qui visent une haute qualification professionnelle à travers une formation très concrète, parfaitement reconnue et très appréciée par les entreprises.

Le perfectionnement et l'élargissement des techniques esthétiques aux soins corps notamment, la vente et le conseil de produits cosmétiques ou de prestations esthétiques, la gestion d'entreprise sont les points forts du programme et répondent aux exigences professionnelles d'aujourd'hui et permettent d'envisager des postes attractifs et l'exercice de responsabilités.

Il est disponible **uniquement en alternance**.

Cursus de **2 ans** d'Octobre à Juin.

Rythme hebdomadaire de l'alternance : **2 jours à l'école et 3 jours en entreprise / semaine**

Conditions d'admission : être **titulaire** d'un **CAP Esthétique-Cosmétique**

Extrait du Référentiel de l'Education Nationale :

Le titulaire du **Brevet Professionnel Esthétique/Cosmétique – Parfumerie** est un technicien hautement qualifié qui exerce ses activités dans les secteurs suivants :

- Instituts de beauté,
- Centres d'esthétique spécialisés (soins esthétiques corporels, manucurie, épilation, bronzage...), parfumeries,
- Salons de coiffure avec activités esthétiques intégrées,
- Entreprises de fabrication de produits cosmétiques (produits de beauté, de parfumerie, de toilette) et de matériels professionnels,
- Entreprises de distribution de produits cosmétiques, de matériels professionnels,
- Etablissements de soins, de cure, de convalescence, de réadaptation,
- Centres ou résidences d'accueil pour personnes âgées,
- Etablissements de thalassothérapie, de balnéothérapie, SPA(S)
- Centre de vacances, de loisirs, de remise en forme,
- Secteur indépendant (à domicile, en milieu hospitalier, en milieu carcéral, en entreprise...),
- Organismes culturels et médiatiques,

B.P. ESTHETIQUE-COSMETIQUE

PARFUMERIE

PLAN DE FORMATION

ENSEIGNEMENT SCIENTIFIQUES APPLIQUES

- Physique et chimie appliquée
- Biologie humaine appliquée
-

CADRE ORGANISATIONNEL ET REGLEMENTAIRE

- Ergonomie – hygiène – sécurité
- Installation et aménagements des locaux
- Réglementation professionnelle
- Qualité de service

GESTION DE L'ENTREPRISE

- Le cadre de la création d'un institut, d'une parfumerie, du rachat et de l'exploitation d'un institut, d'une parfumerie existant
- Le pilotage de l'entreprise
- Les opérations comptables et administratives courantes
- La gestion et le management du personnel
- La vente-conseil

METHODES ET TECHNOLOGIES

- Conseil en esthétique/cosmétique - parfumerie - maquillage
- Techniques d'automaquillage
- Manucurie et beauté des pieds
- Epilation
- Parfums et produits parfumants
- Bronzage (*selon arrêté du 10/09/1997*)
- Coloration, décoloration (poils et duvets)

Soins esthétiques **VISAGE** et **CORPS** :

- Digito Pression
- Modelage Californien et Modelage relaxant
- Modelage Raffermissant (Stretching) :
(Appareil Excito Moteur + Rappels théoriques)
- Amincissant Foulages Pétrissages
- Soin Buste
- Soin Jambes Lourdes – Presso esthétique :
(Manœuvre drainantes esthétiques + appareils enveloppements froids)
- Soin du dos / Gommage Corps
- Soin Visage / Soins spécifiques
- Théorie Thalasso / Hammam

CONDITION D'ADMISSION

- CAP Esthétique

DUREE : 24 mois :

- 2 jours de cours - 3 jours entreprise / semaine

B.P. ESTHETIQUE-COSMETIQUE PARFUMERIE

REGLEMENT D'EXAMEN

	EPREUVES	Coefficient	Durée	Nature
E1	Soins Esthétiques	7	3h30	Pratique
E2	Maquillages	3	2h30	Pratique
E3	Conseil – Vente – Actions Promotionnelles E3A - Suivi de clientèle et animation E3B - Arts appliqués à la profession	3 1	0h40 0h20	Orale Orale
E4	Sciences et Technologies	8	4h	Ecrite
E5	Gestion de l'entreprise	4	3h	Ecrite
E6	Expression Française et Ouverture sur le monde	3	3h	Ecrite
	Epreuve facultative Langue vivante étrangère ⁽¹⁾		0h15	Orale

⁽¹⁾ Ne sont autorisées à l'examen que les langues vivantes étrangères enseignées dans l'académie, sauf dérogation accordée par le recteur. Seuls les points au dessus de 10 sont pris en compte pour la délivrance du diplôme.

- III-

L'ALTERNANCE

FORMATION EN ALTERNANCE

Sous certaines conditions :

- Trouver un employeur qui vous embauche dans le cadre d'un contrat de professionnalisation (2 jours à l'école / 3 jours en entreprise),
- Avoir le profil qui correspond à la demande du secteur.

LE CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION

- Vous permet de percevoir une rémunération (50 à 80% du SMIC en fonction de votre âge et niveau d'étude),
- Le montant de la formation est financé par l'OPCA de l'employeur,
- Une expérience professionnelle : 3 jours par semaine, en poste chez l'employeur.

**DES RENSEIGNEMENTS COMPLETS VOUS SERONT
DONNES LORS D'UNE PORTE OUVERTE**

**INSCRIVEZ-VOUS AU
01 53 32 85 70**